



POUR QUELS ELEVES ?

- Second degré, relevant de l'obligation scolaire
- En marginalisation scolaire et sociale, en voie de déscolarisation, en décrochage
- Exclu de son établissement

AVEC QUELS INTERVENANTS ?

- Enseignants, Educateurs, Personnels associatifs et Professionnels de l'animation
- Dans l'EPLE : **un professeur COORDONNATEUR**
Mme BREYSSE
- En relation étroite avec les personnels de protection de l'enfance, les personnels sociaux et de santé, les personnels d'orientation *ainsi qu'avec la MLDS si nécessaire et le cas échéant, les équipes de réussite éducative*
- Au clg Pagnol, nous avons un éducateur de la PJJ* à 30% de son temps.*

QUELS OBJECTIFS ?

1. Préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou pro.
2. Sociabiliser et éduquer à la citoyenneté

LA CLASSE RELAIS

B.O. du 19.02.2021

Conditions d'admission

- Inscription possible SANS le consentement des responsables légaux, pour les élèves poly-exclus, affectés par le DASEN (*décret n° 2019-909 du 30 août 2019*).
- Inscrit parallèlement dans un EPLE qu'il intégrera APRES son passage en dispositif relais.
- Elèves repérés suite à diagnostic et repérage (EPLE, MLDS...) -> **commission départementale**

- Rattaché à un EPLE
- Encadrement scolaire, périscolaire et éducatif renforcé
- Coopérations partenariales (ex. : possibilité de convention avec un CMP ou CMPP)

8 à 11 semaines
Renouv. 3 fois

6 à 12 El./Classe

24h à 27h de cours / sem

TROIS PRINCIPES

1. Individualisation du parcours
2. Suivi de l'élève
3. Engagement de sa famille

Remediation

- Pédagogie inclusive** (intégration progressive dans les classes)
- Suivi individualisé** : carnet de suivi, tutorat, entretiens hebdo ou mensuels tuteur-famille
- Signature d'un PAR**** entre l'IA et la famille

- ➔ Découverte du monde pro.
- ➔ Projet pédagogique et éducatif

*Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Protocole d'Accompagnement et de Responsabilisation des parents